

- - -

Arrêté du Président

N° 2026-187

BH/MB/MC/AD

OBJET : Concours externe, interne et troisième concours d'assistant territorial d'enseignement artistique, session 2026 - Spécialité MUSIQUE Discipline : Accompagnement danse. **Liste complémentaire des examinateurs.**

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique et notamment le Livre III, Titre II, Chapitres 1er à V, et ses articles L.132-10, L.522-1, L.522-23 à L.522-31, L.523-1, L.523-3 à L.523-6,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique,

Vu le décret n° 2012-1019 du 3 septembre 2012 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des assistants territoriaux d'enseignement artistique,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu ensemble les arrêtés n° 2026-39 du 4 février 2026, et n° 2026-40 du 4 février 2026 donnant respectivement délégation de signature à Monsieur Benoît HAUDIER, Directeur Général Adjoint chargé des concours, de la santé et de l'action sociale, et à Madame Martine BARBEROUX, directrice des concours,

Vu l'arrêté n° 2026-46 du 6 février 2026 portant composition du jury réglementaire de la session 2026 des concours externe, interne et d'un troisième concours d'assistant territorial d'enseignement artistique, session 2026 – National. Spécialité MUSIQUE - Discipline : Accompagnement danse ;

Vu l'arrêté n° 2026-95 du 10 avril 2026 modifié portant composition de la liste des examinateurs de la session 2026 des concours externe, interne et d'un troisième concours d'assistant territorial d'enseignement artistique, session 2026 – National. Spécialité MUSIQUE - Discipline : Accompagnement danse ;

Vu ensemble les arrêtés n° 2026-39 du 4 février 2026, et n° 2026-40 du 4 février 2026, donnant délégation de signature à Monsieur Benoît HAUDIER, Directeur Général Adjoint chargé des concours, de la santé et de l'action sociale, et à Madame Martine BARBEROUX, directrice des concours

Vu la convention générale établie entre centres de gestion, relative à la mutualisation des coûts des concours et examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion,

Considérant qu'il convient de compléter la liste des examinateurs de la session 2026 des concours externe, interne et troisième concours d'assistant territorial d'enseignement artistique, session 2026 - Spécialité MUSIQUE Discipline : Accompagnement danse.

ARRÊTE

Article 1 : La liste des examinateurs de la session 2026 des concours externe, interne et troisième concours d'assistant territorial d'enseignement artistique, session 2026 - Spécialité MUSIQUE Discipline : Accompagnement danse est complétée comme suit :

AUJE	Stéphane
CHOPPIN	Terence
DELEU	Olivier
GUEYE	Malik
HO	Tu My
KATAKO	Patrick
KERNISSI	Fatiha
KOKCIKARAN	Gaëlle
LACHENAIT	Lauriane
LE ROUX	David
LEROI	Bernard
ROSSI	Christelle
TOURISSEAU	Cyrielle

Article 2 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre Interdépartemental de Gestion, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Publié par affichage électronique sur
le site du CIG petite couronne
www.cig929394.fr

Le ...25/06/2026.....



Fait à Pantin, le 24 juin 2026

Pour le Président et par délégation,
La Directrice des concours,

Martine BARBEROUX